

Ministère public
Place Notre-Dame 4, Case postale 1638, 1701 Fribourg

Monsieur Denis ERNI Chemin des Goujons 7 Case postale 408 1470 Estavayer-le-Lac Ministère public MP Staatsanwaltschaft StA

Place Notre-Dame 4, Case postale 1638, 1701 Fribourg

T 026.305.39.39, F 026.305.39.49 mp@fr.ch, www.fr.ch/mp

Réf: FGS/LWI F 14 8631 Procureur général: Fabien GASSER Collaborateur/trice: Laure Wicky T direct: +41 26 305 45 64 V/ Réf:

Fribourg, le 19 septembre 2014

Monsieur,

J'accuse réception de votre plainte du 9 septembre 2014, de son complément du 10 septembre 2014 ainsi que de la copie du courrier que vous avez adressé le 13 septembre 2014 à l'Office des poursuites d'Estavayer-le-Lac. Je vous informe que je n'y donne aucune suite. En effet, une violation de l'art. 30 constitution n'est pas une infraction pénale. De plus, le Ministère public fribourgeois n'a pas de compétence de traiter les faits dénoncés dans le canton de VD ou le canton de NE.

S'agissant de Me Patrik GRUBER, rien ne l'empêche de vous facturer des honoraires pour la discussion qu'il a eue avec vous, même s'il a au final refusé le mandat. Il est ensuite en droit d'actionner les instances judiciaires pour se faire payer sa créance. Il n'y a pas là de soupçon d'infraction pénale, pas plus qu'envers le Président de Tribunal qui serait saisi de cette demande.

La présente vaut ordonnance de non-entrée en matière. Un recours peut être interjeté dans un délai de dix jours dès réception de la présente auprès du Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg, Case postale 1654, 1701 Fribourg. Le recours doit être écrit et motivé et des frais peuvent être supportés en cas de rejet du recours.

Je précise en outre que la présente est rendue sans frais.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fabien GASSER Procureur général

Annexe